

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1888.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1888.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

DENIERS FLAMANDS AU NOM DE BAUDOUIIN

ET

EXPLICATION D'UN EMBLÈME

FIGURANT SUR QUELQUES-UNES DE CES MONNAIES.

Les divers deniers au nom de Baudouin, comte et marquis de Flandre, avec *Sci Donati Brugis, Gant civitas* et *bonus denarius*, dont cette notice fait l'objet, ont déjà été publiés et décrits par des sommités de la science numismatique, de sorte que l'on pourrait presque admettre que le dernier mot a été dit sur ces pièces curieuses et qu'il pourrait paraître assez téméraire de notre part de prétendre encore y ajouter quelque chose. Cependant, en étudiant soigneusement ces premiers et si intéressants monuments numismatiques de la Belgique féodale, ainsi que l'histoire de Flandre sous ses premiers princes; en considérant les lieux où ces deniers ont été trouvés; en consultant les chartes des comtes de Flandre et, enfin, en comparant le type de quelques-unes de ces pièces

avec ceux d'autres monnaies, représentant des emblèmes semblables, nous sommes arrivé à des conclusions qui nous permettent de soumettre à nos confrères en numismatique : 1° une attribution qui nous semble être plus d'accord avec les faits historiques, et 2° l'explication d'un certain emblème, représenté sur le revers de quelques-uns de ces deniers.

ATTRIBUTION.

M. le D^r H. Grote, de Hanovre (1), publia, le premier, en 1837, une de ces pièces, qu'il disait appartenir *peut-être* à Baudouin IV, dit le Barbu, comte de Flandre (989-1036), ensuite M. le baron B. de Koehne, de Saint-Pétersbourg (2), en décrivit une autre d'un type différent, en partageant l'opinion de M. Grote, puis, en 1851, M. le chevalier Thomsen, de Copenhague (3), publia toute une série de deniers divers, au nom de Baudouin, provenant de la trouvaille d'un riche dépôt, près d'Enner, dans le Jutland. Lui aussi les attribuait à Baudouin IV, et il basait cette attribution sur le fait que ces pièces se trouvèrent parmi une quantité

(1) *Blätter für Münzkunde, journal numismatique de Hanovre*, 1837, t. III, p. 146, pl. IV, n° 68.

(2) *Mémoires de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg*, 1849 et 1850, t. III, pl. XIII, n° 8 et t. IV, pp. 107-109.

(3) *Revue de la numismatique belge*, 1851, 2^e série, t. I^{er}, pp. 81-85, lettre à M. Ch. Piot.

considérable de deniers, frappés en Angleterre par Ethelred (lequel ? Ethelred I, 866-871 ou Ethelred II, 978-1016 ?) et Canut le Grand (1017-1036). Comme il n'y avait dans ce trésor qu'une seule pièce au type le plus ordinaire de Canut le Grand, qui fut copié par ses successeurs, M. Thomsen en conclut que le dépôt avait été confié à la terre quelques années avant la mort de Canut (1036), ce qui exclut la possibilité d'attribuer les deniers flamands de cette trouvaille à un des *successeurs* de Baudouin IV, portant le même nom.

Après cela, M. Victor Gaillard a publié dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre* (1) toutes les pièces au nom de Baudouin jusqu'alors connues. Tout en déclarant n'avoir aucun motif pour contester cette attribution, il trouve qu'il est assez difficile de déterminer à quel Baudouin elles appartiennent et il ajoute encore cette restriction en disant : « Ce n'est évidemment que lorsqu'un
« plus grand nombre de pièces de ce genre aura
« été découvert, qu'il sera possible de faire la
« part de chacun des princes de ce nom. »

Ceci prouve clairement que M. Gaillard pensait qu'il se pourrait fort bien que parmi ces deniers il pût s'en trouver n'appartenant pas à Baudouin IV, mais à ses *prédécesseurs* du même nom.

(1) Pp. 17-21, pl. II et III, nos 10-21.

Plus tard, M. H. Dannenberg (1), qui publia de nouveau cette série de deniers flamands, les attribua également à Baudouin IV.

Il est fort naturel que M. Thomsen, après avoir examiné, en 1850, le riche dépôt d'Enner, composé de monnaies émises de 978 à 1035 (en admettant que les monnaies Anglo-Saxonnes soient d'Ethelred II), ait attribué les deniers flamands à Baudouin IV; rien ne semblerait plus logique que cette attribution, si des faits historiques ne venaient pas en détruire la valeur, car il est évident que l'on ne s'est pas bien rendu compte des détails de l'histoire de Flandre, ce dont certainement on ne peut faire un reproche aux célèbres numismates allemand, russe et danois.

Une chose à laquelle, nous semble-t-il, on n'a pas fait assez attention et qui nous a toujours beaucoup frappé, c'est que, sauf une ou deux pièces déterrées en Flandre ou dans le département du Nord, ces monnaies proviennent toutes de trouvailles faites dans le Danemark, dans la Norwège et dans la Russie.

M. Gaillard qualifie cela « d'un hasard assez singulier », et il ajoute : « On s'étonnera peut-être de ce que les monnaies flamandes aient pu se rencontrer dans le Danemark, en compagnie avec des monnaies Anglo-Saxonnes; mais ce

(1) *Die Deutschen Münzen der Sächsischen und Fränkischen Kaiserzeit*, 1876, pp. 103 et 498.

« fait s'explique de la manière la plus simple :
 « les relations commerciales entre la Flandre et
 « l'Angleterre, importantes déjà à cette époque,
 « ont fait passer les monnaies flamandes dans ce
 « dernier pays d'où elles ont été transportées
 « vers les contrées du Nord par les Danois,
 « qui, dans leurs terribles invasions, pillaient et
 « ravageaient toutes les villes, tous les monas-
 « tères, situés à une faible distance des côtes
 « et ne rentraient chez eux que chargés de
 « butin. »

Ceci expliquerait parfaitement la présence de ces deniers dans les dépôts trouvés dans le Danemark, dans la Norwège et dans la Russie; mais il reste toujours inexpliqué comment on n'a pas trouvé plus d'une ou deux de ces pièces dans le pays où elles ont été frappées. Le commerce n'aura pas fait passer toute la monnaie du pays en Angleterre pour que les Danois les emportassent vers les contrées du Nord, sans qu'une seule de ces pièces soit restée sur le territoire anglais, où jamais, ce qui est à remarquer, on n'en a découvert.

Cette absence presque totale de trouvailles, en Belgique, de deniers au nom de Baudouin, demande évidemment une explication meilleure, qui, selon notre conviction, ne peut être trouvée que dans les fréquentes invasions des Normands dans la Flandre même, où ils pillèrent et enlevèrent tout ce qu'ils pouvaient emmener avec eux, en

dévastant, brûlant et détruisant tout ce qu'ils ne pouvaient emporter.

Ce n'est évidemment pas le commerce qui a pu enlever au pays la totalité de ses monnaies; mais c'est incontestablement au pillage qu'il faut attribuer cette complète disparition du numéraire.

Examinons maintenant quand eurent lieu ces terribles invasions normandes en Belgique.

Ce fut sous Baudouin I^{er}, dit Bras de fer (862-879), et principalement pendant la première partie du règne de son fils et successeur Baudouin II, dit le Chauve.

En 870, les Normands prirent Cambrai, massacrèrent la plus grande partie de ses habitants et y firent un butin immense.

Peu de temps après la mort de Baudouin I^{er}, les Normands fondirent de nouveau sur la Belgique, avec une impétuosité sans précédent, ils y commirent les plus horribles dévastations: le pays fut ravagé, plusieurs villes complètement détruites, entre autres Térouane et Tournai, et les malheureuses populations massacrées. Ils séjournèrent à Gand durant l'hiver de l'an 880, pillèrent en cette même année Arras, qui fut abandonnée pendant trente ans par ses habitants.

Ils défirent dans plusieurs combats Regnier au long col, comte de Hainaut, qui fut fait prisonnier par Rolf ou Rollon, redoutable chef normand. Après qu'ils eurent saccagé et pillé tout le pays, villes, châteaux et monastères, l'empereur Charles

le Gros intervint et acheta leur retraite à prix d'argent. Mais comme on pouvait s'y attendre, les Normands ne tardèrent pas à revenir plus terribles que jamais, ravageant de nouveau tout le pays pendant plusieurs années. Ils s'emparèrent de Louvain en 886; mais enfin, en 891, le brave empereur allemand Arnould, leur livra, à la tête de son armée, la célèbre bataille de Louvain, où il resta non seulement victorieux, mais où il extermina en partie *les Normands, qui depuis ne reparurent plus en Belgique.*

Si donc, comme nous le pensons, ces deniers sont arrivés dans le Danemark et dans la Norvège comme butin des pillages faits par les Normands, dans la Flandre, — la seule chose qui nous semble possible, pour expliquer l'absence presque complète de trouvailles de ces pièces sur le sol de la Belgique, — alors, il est évident qu'ils ont été frappés avant l'an 891, date de la bataille de Louvain, et qu'ils appartiennent par conséquent à Baudouin I^{er} et à Baudouin II.

Nous remarquons encore ici que les types tout à fait carolingiens de ces deniers, ainsi que leur module, se rapportent parfaitement à la fin du ix^e siècle.

Jusqu'à présent, on ne connaît pas de charte accordant, aux comtes de Flandre, le droit de battre monnaie, et on ignore aussi les conditions auxquelles la cession de la Flandre eut lieu en faveur de Baudouin I^{er}.

Il ne serait pourtant pas étonnant que le roi Charles le Chauve l'eût donné à Baudouin I^{er}, lorsqu'il l'investit de l'autorité supérieure dans la Flandre, à titre héréditaire.

Baudouin I^{er} avait, il est vrai, enlevé la belle Judith, fille de Charles le Chauve, veuve d'Ethelwolf, roi d'Angleterre, mais, par la médiation du pape Nicolas I^{er}, le roi se réconcilia avec lui et consentit au mariage qui fut célébré à Auxerre, en 863.

Son beau-père lui pardonna si bien qu'il lui céda, l'année suivante (864), la Flandre, — érigée en Marquisat ou Margraviat, c'est-à-dire en comté situé sur les marches ou frontières, — à titre de fief, sous l'hommage de la couronne.

Cela prouve bien que le pardon et la réconciliation avaient été sincères, et quoi de plus naturel et de plus simple que de voir le roi ajouter aux faveurs accordées à l'époux de sa fille bien-aimée, le droit de battre monnaie.

Les deniers de Charles le Chauve (840-877), frappés à Bruges, à Gand, à Cassel, à Courtrai, à Téroouane, à Cambrai, prouvent qu'il existait à cette époque des ateliers monétaires dans ces diverses localités.

M. Raymond Serrure (1) reconnaît que Baudouin I^{er} jouissait des profits du monnayage, mais il suppose que ce prince et ses successeurs immé-

(1) *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*, p. 96.

diats, Baudouin II (879-918), Arnould I^{er} et Baudouin III (918-964), se seraient contentés de jouir de ces profits et auraient continué à émettre des deniers au monogramme carolin. Selon cet auteur, ce ne serait qu'Arnould II, le Jeune (964-989), qui aurait le premier mis son nom sur le numéraire. Il nous semble, au contraire plus probable, que le fier gendre de Charles le Chauve ait de suite commencé à frapper des monnaies portant son nom dans les ateliers de Bruges et de Gand, où, avant son élévation, on en forgeait au monogramme de son beau-père.

On ne doit pas perdre de vue non plus que, lorsque Charles le Chauve reçut à Rome la couronne impériale, le 25 décembre 875, l'œuvre de Charlemagne s'écroulait déjà de toutes parts et que le pouvoir royal n'était guère plus qu'une ombre; la féodalité se constituait dans ses éléments les plus essentiels.

Avant de tenter sa seconde expédition d'Italie et afin de rassembler une armée, Charles le Chauve fut contraint, dans une assemblée tenue le 14 juin 877, à Quiersy-sur-Oise, de déclarer l'office de comte héréditaire; c'est-à-dire, de laisser ses vassaux transmettre héréditairement à leurs enfants la part d'autorité royale dont ils étaient investis et d'assurer la charge de leurs pères aux fils des comtes qui le suivaient par delà les Alpes, parmi lesquels son gendre Baudouin se sera sans doute trouvé.

L'édit de Quiersy fut comme la charte que la royauté vaincue accorda à la féodalité victorieuse. Dès lors les comtes devinrent les propriétaires de leur comté et ne songèrent plus qu'à se rendre absolument indépendants de la prérogative royale, usurpant les droits régaliens.

L'orage qui accompagnait l'établissement de la féodalité grandit encore sous le règne de son fils Louis II, dit le Bègue, et le Fainéant, qui lui succéda, le 6 octobre 877, comme roi de France. Il voulut violer l'édit de Quiersy, mais l'autorité du roi fut foulée aux pieds avec dédain par les orgueilleux feudataires devenus plus puissants que le roi sans armée.

En tenant compte de toutes ces circonstances, on est bien forcé de reconnaître qu'il eût été fort étrange que l'audacieux Baudouin Bras de fer, n'en eût pas profité pour battre monnaie à son nom, alors même que ce droit ne lui aurait jamais été accordé par l'empereur-roi, son beau-père.

Il est évident, que si les faits historiques et les raisons sérieuses que nous avons fait valoir en faveur de l'attribution de ces deniers à Baudouin I^{er} et Baudouin II n'existaient pas, la composition du trésor de d'Enner semblerait parfaitement justifier l'attribution à Baudouin IV. Toutefois, nous ferons remarquer que s'il est vrai, qu'il y a une différence de presque un siècle, entre l'époque à laquelle fut livrée la bataille de

Louvain (891), et celle à laquelle Ethelred II succéda au trône (978), et d'un et trois quarts de siècle entre l'avènement de Baudouin I^{er} (862) et la mort de Canut le Grand (1036), cela n'exclut certainement pas la possibilité d'être dans le vrai, en attribuant ces deniers à Baudouin I^{er} et Baudouin II.

Si, dans le Nord, les monnaies dont sont composés les dépôts diffèrent rarement de plus de cent ans, il y a des exceptions et on a découvert de ces dépôts contenant des pièces appartenant à des époques bien plus éloignées les unes des autres.

En confiant, par exemple aujourd'hui à la terre, un trésor composé de pièces courantes de l'union latine, il se pourrait qu'il y en eût de la première république française mêlées à des pièces au buste de S. M. le roi Léopold II de 1887, et, en ce cas, il y aurait aussi un écart de près d'un siècle. Si les pièces françaises ne portaient pas de millésime, on les attribuerait, d'après cette même méthode, à la troisième république, et il y aurait grande erreur.

Baudouin s'intitule sur ses deniers *Balduinus Marchio*, sauf sur ceux au glaive, sur lesquels il est désigné comme *Comes*. M. Raymond Serrure (1) dit que Baudouin IV prit sur ses deniers comme dans ses chartes le titre de *Balduinus Marchio*, et plus loin il dit : « Baudouin IV, ajouta à ses « États, en 1006, le comté de Valenciennes. Le

(1) *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*, p. 97.

« titre de *Comes* opposé à celui de *Marchio* est sans
« doute une allusion à cette annexion. »

En effet, Baudouin IV se servit dans ses chartes du titre de *Comes* comme de celui de *Marchio*. Mais en examinant les chartes des comtes de Flandre, publiées par Miraeus (1) et Van Lokeren (2), on peut se convaincre que le titre de *Comes* fut déjà employé depuis longtemps par ses prédécesseurs simultanément avec celui de *Marchio*; par exemple, Arnould I^{er}, dit le Grand (918-964), fils de Baudouin II (879-918), s'intitule le 11 décembre 954 : *Arnulphus Comes*; le 17 juin 962 : *Arnulfus gratia Christi Comes*; le 20 août 951 : *Arnulphus Comes et Marchio* : le 10 juillet 953, *Arnulfus Flandriae Comes et Marchisus*, etc., tandis que dans d'autres chartes il s'intitule simplement *Marchio*.

Par conséquent, le titre de *Comes* n'a rien de commun avec l'acquisition du comté de Valenciennes, faite par Baudouin IV, en 1006.

Quand on était *Marchio* on était *Comes*, un Marquisat ou Margraviat était un comté; la seule différence existait dans la situation géographique du comté. Était-il situé sur les marches, c'est-à-dire sur les frontières, le comté, *Grafschaft*, s'appelait *Markgrafschaft*, *Marchionatus*, Marquisat et le comte ou *Graf*, s'intitulait *Markgraf*, *Marchio*, Marquis, c'est-à-dire comte préposé à la garde des marches.

(1) *Opera diplomatica et historica*, I, 42, etc.

(2) *Abb. de Saint-Pierre*, 27, 28, 34, etc.

Baudouin I^{er} et Baudouin II étaient, par conséquent, tout comme Arnould I^{er} et ses successeurs, *Comes* et *Marchio*, ainsi que Baudouin IV, le fut avant comme après l'acquisition du comté de Valenciennes.

Comme preuve que les premiers auteurs, qui ont attribué ces deniers à Baudouin IV, n'étaient pas très initiés à l'histoire de Flandre, il suffit de rappeler, que l'un dit que Baudouin IV était duc de Flandre et d'Artois, et que l'autre prétend que jamais la Flandre ne fut un Margraviat.

En proposant l'attribution de ces deniers à Baudouin I^{er} et à Baudouin II, nous n'avons pas voulu nous hasarder à essayer de faire la part du père et du fils; il s'agit avant tout d'établir, une fois pour toutes, que ces monnaies ont été frappées avant 891.

EXPLICATION D'UN EMBLÈME.

Parmi les deniers au nom de Baudouin, découverts dans le Danemark et publiés dans les ouvrages précités, il y en a qui représentent sur le revers, une figure dont jusqu'à présent on n'avait pas encore expliqué la signification.

Ces pièces portent sur la face la légende : × BALDOVINI · MA · ou × BALDVINI · M. (*Marchio*); au centre une croix pattée cantonnée de deux demi-cercles ou fers à cheval, d'une croisette et de trois globules, ou bien une croix

pattée posée en sautoir cantonnée de deux annelets et de deux croisettes. Sur le revers, elles portent la légende : BONVS DENARI; au centre, deux anneaux entrelacés en croix; dans les quatre angles, un globule.

Cette figure est désignée par M. Gaillard comme ellipses entrelacées.

On rencontre cet emblème d'abord sur le revers de deux types différents de sceattas Anglo-Saxons, représentant de l'autre côté, soit le profil humain, soit le monstre marin.

Notre savant confrère et ami M. J. Dirks, à qui revient l'honneur d'avoir été le premier à traiter à fond cette curieuse série numismatique, dans son remarquable travail : *Les Anglo-Saxons et leurs petits deniers dits sceattas*, le désigne comme une figure composée de quatre V, ressemblant à quatre boucliers joints ensemble (1).

Ensuite, on le voit sur des deniers de Pépin le Bref (2) et de Charlemagne (3), attribués à tort à Maestricht, ainsi que nous le prouverons plus loin, et puis, presque deux siècles plus tard, il reparait en Angleterre sur des monnaies de Regnald, roi de Northumbria, an 944 (4).

(1) Pp. 90, 120, 126, pl. C, n° 37, D, n°s 16 et 17, et E, b. *Revue de la numismatique belge*, 1870, 5^e série, t. II, pp. 310, 406 et 522.

(2) E. GABRIEL, *Les monnaies royales de France, sous la race Carolingienne*, 2^e partie, pp. 60-62.

(3) *Ibid.*, pp. 116-117, pl. VII, n° 70.

(4) H.-N. HUMPHREYS, *The coinage of the British Empire*, pl. II, n° 22.

Après avoir examiné soigneusement une quantité de sceattas de ce type, nous sommes arrivé à la conclusion que cette figure, que plusieurs numismates n'ont su définir, représente deux anneaux entrelacés.

La superbe boucle de ceinture royale mérovingienne en or, trouvée, en 1866, à Wieuweerd, en Frise, accompagnée de monnaies mérovingiennes et byzantines en or, appartenant à l'époque écoulée entre 491 et 640, sur laquelle on voit les anneaux entrelacés admirablement exécutés (1), ainsi que deux ornements francs en bronze, de forme carrée, garnis à chaque angle d'un bouton en même métal, qui se trouvent au Musée d'antiquités à Wiesbaden, portant également cette figure grossièrement gravée en creux, sont encore venus nous confirmer dans notre conviction, qui est partagée, ainsi que nous venons de le constater avec grande satisfaction, par M. C.-F. Keary, l'érudit conservateur du cabinet numismatique du British Museum et l'auteur de l'excellent catalogue de monnaies Anglo-Saxonnes de ce Musée (2).

Nous ferons observer ici, ce qui est très important, que les sceattas dont nous venons de parler et qui ont servi de prototype aux deniers de Pépin

(1) J. DIRKS, *Trésor de Wieuweerd*, *Revue de la numismatique belge*, 4^e série, t. V, pp. 149-163, pl. VI, n^o 9.

(2) *A Catalogue of English Coins in the British Museum, Anglo-Saxon series*, 1887, vol. I, pp. xvii et 20, n^o 182, où cette figure est ainsi décrite : *two interlinked annulets* et *two rings interlinked*.

le Bref, de Charlemagne, de Baudouin comte de Flandre, n'appartiennent pas à la catégorie des pièces copiées d'après des monnaies romaines ou qui les ont eues pour prototype; mais, au contraire, qu'ils sont d'un type primordial, tout à fait original.

Il est donc bien avéré que cette figure, employée par Baudouin comte de Flandre et par Regnald roi de Northumbria, quand on la rencontre sur des sceattas et sur des deniers de Pépin le Bref et de Charlemagne, n'a aucun rapport à Maestricht; d'ailleurs, sur aucun triens mérovingien, on ne voit cet emblème.

Nous n'ignorons pas qu'on a voulu prétendre que cette figure représenterait l'étoile, que porte la ville de Maestricht dans son écusson; mais ces armes ne datent certainement pas du VIII^e siècle! d'ailleurs, les deux anneaux entrelacés, même sur les sceattas les plus barbares, où on les prendrait pour quatre V, placés de manière à former une sorte de croix pointue, ne ressemblent pas le moins du monde à une étoile. Où a-t-on jamais vu une étoile à quatre pointes ou rais? Ainsi a-t-on aussi voulu attribuer à Mayence des monnaies mérovingiennes, représentant quelque chose ressemblant à une roue, parce que la roue orne les armes de Mayence! Malheureusement, ces faiseurs d'héraldique et d'armoriaux francs ou mérovingiens n'ont pas su que la roue, dans les armes de Mayence, doit son origine à ce que l'arche-

vêque Willigis ou Wilgis (975-1011), qui se fit nommer électeur en 980, était le fils d'un charron.

La roue est un emblème de la plus haute antiquité. Parmi les plus anciens motifs d'ornementation danoise, notre savant ami M. Eugène-M.-O. Dognée (1) mentionne des roues à quatre rais, emblème emprunté à l'art antique de l'Orient. Les roues à quatre rayons étaient l'enseigne des souverains assyriens dans les combats et les triomphes (2).

Afin que nos lecteurs puissent mieux en juger, nous reproduisons ici cet emblème tel qu'on le voit :

1° Sur deux deniers de Baudouin, comte de Flandre, fig. *a* et *b*, d'après l'excellent ouvrage de M. Gaillard, pl. II, nos 15 et 16;



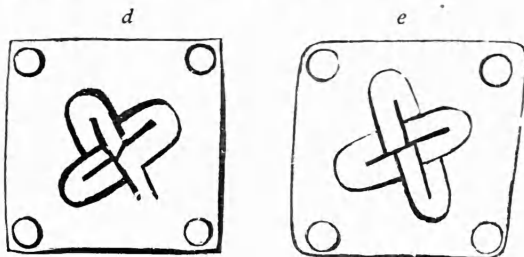
2° Sur la boucle de ceinture mérovingienne en or du trésor de Wieuweerd fig. *c*, d'après le n° 9 de la planche VI de la *Revue de la numismatique belge*, 4^e série, t. V, accompagnant l'article précité de M. Dirks;

(1) *L'archéologie préhistorique en Danemark; rapport présenté à M. le Ministre de l'Intérieur*, 1870, p. 58.

(2) *Ibid.*, p. 63.



3° Sur les deux plaques franques, en bronze, du Musée de Wiesbaden, qui ont probablement été appliquées sur un coffret, fig. *d* et *e*;

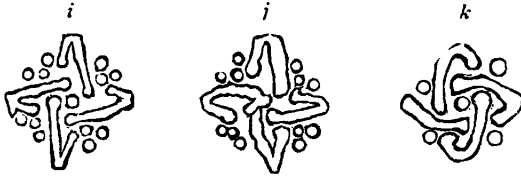


4° Sur le revers de trois sceattas : fig. *f* est d'une exécution relativement jolie, sur lequel on distingue parfaitement les deux anneaux entrelacés; fig. *g* est d'une gravure moins soignée, et fig. *h* est d'un type tout à fait barbare. Le premier et le troisième se trouvent dans notre collection et proviennent des fouilles faites à Duurstede (Dorestad), tandis que le second est copié d'après le savant travail de M. Dirks, pl. D, n° 16;



5° Sur le revers des deniers de Pépin le Bref et de Charlemagne, fig. *i*, *j* et *k*, d'après l'ouvrage

précité de M. Gariel, pl. II, n^{os} 38 et 39, et pl. VII, n^o 70.



On pourra se convaincre que, si sa forme a parfois subi quelques altérations par l'inhabileté des graveurs, c'est toujours la même figure que l'on rencontre sur la boucle de ceinture, sur les plaques en bronze, sur les sceattas, sur les deniers de Pépin et de Charlemagne, et sur les monnaies de Baudouin.

Après avoir bien établi que cette figure représente deux anneaux entrelacés, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous suivre dans nos recherches sur la signification de cet emblème, signification que nous croyons avoir trouvée, sans que nous nous soyons lancé dans des hypothèses hasardées ou fantastiques.

Nous avons déjà proposé, en 1867, dans nos *Considérations sur quelques monnaies anglo-saxonnes* (1) et dans notre notice sur *l'Edda* (2), l'explication d'autres figures énigmatiques, représentées sur des

(1) *Revue de la numismatique belge*, 4^e série, t. VI, pp. 65-74.

(2) *Recueil d'anciennes poésies religieuses, comprenant la mythologie celtique, considérée comme source à consulter pour l'explication des emblèmes employés par les peuples qui habitaient l'Europe septentrionale. Le Héraut d'armes*, 1869, t. 1^{er}, pp. 30-32.

sceattas, comme par exemple, le monstre marin, l'étendard, le sceptre royal, explications qui ont été acceptées par M. Dirks, M. Keary et autres.

Avant que nous fussions fixé sur la composition de cette figure, nous pensions qu'il s'agissait, peut-être, d'un tétragramme, signe mystique se rapportant à la divinité, et il nous semblait déjà avoir trouvé une solution, qui paraissait assez vraisemblable, quand nous nous aperçûmes que nous avions fait fausse route. Il ne s'agit ici nullement d'un signe mystique, mais, au contraire, d'un emblème bien positif et matériel, excessivement éloquent et intéressant.

Comme on le sait, les peuples de l'Europe septentrionale employèrent, avant que l'usage de la monnaie leur fût connu, des anneaux d'or et d'argent, dont on coupait des morceaux, qui servaient aux échanges et paiements qui se faisaient au poids. Ces anneaux étaient enchaînés ou enlacés les uns dans les autres.

En Scandinavie, on en a trouvé des quantités considérables, en Angleterre également, et on en a découvert dans plusieurs autres pays (1).

Ces anneaux, bracelets, etc., en métaux précieux, s'appelaient en anglo-saxon *beág* et dans la Scan-

(1) *Historisch-Antiquarische Mittheilungen, herausgegeben von der Königlichen Gesellschaft für Nordische Alterthumskunde*, p. 96, pl. V, nos 7-15.

dinavie *baugr* aussi *hring*. Plus tard les mots *beág* et *baugr* servirent à désigner plus généralement un trésor ou une valeur en métaux précieux, en monnaies ou en ornements (1).

Le mot Anglo-Saxon *sceat*, ou *sceatt*, dont est dérivé *sceatta* et qui signifie également trésor (2), mais dans un sens plus étendu, devint par la suite des temps le nom donné à ces petits deniers anglo-saxons.

Le mot *aura*, dérivé du latin *aurum*, fut employé en Scandinavie pour désigner le numéraire monnayé, d'où est venu le nom *Ör*, donné plus tard, en Suède, à une petite monnaie d'appoint en cuivre, aussi nommée *rundstyck*.

Aujourd'hui on dit *argent* pour désigner la monnaie sans distinction, qu'elle soit en or, en argent, en nickel ou en cuivre.

Les morceaux coupés de ces anneaux s'appe-

(1) C.-F. KEARY, *A Catalogue of English Coins in the British Museum*, vol. I, pp. VII et VIII.

(2) Trésor est en mæso-gothique *skat*, en danois *skatt*, en néerlandais *schat*, en allemand *Schatz*, dans l'ancienne langue frisonne le mot *schet* signifie tout aussi bien monnaie que valeur et bétail.

Les trouvailles archéologiques ont démontré que les anciens habitants de la Grande-Bretagne étaient riches en ornements, en métaux précieux, et les traditions historiques nous apprennent, que le sol contenait de l'or et de l'argent et autres métaux qu'on en extrayait; Tacite en fait mention et les récentes découvertes géologiques viennent le confirmer, car, en trouvant dans le pays de Galles des gisements aurifères, on a retrouvé d'anciens travaux de mines et des restes d'un établissement métallurgique.

laient *scilinga*, c'est-à-dire petite coupure, du verbe islandais *at skilja*, couper, d'où dérive le nom de *skilling*, *shilling*, *schelling* donné à des espèces de monnaies d'argent; comme plus tard le nom de *rouble*, qui ne fut d'abord qu'un certain poids d'argent tranché, dérive de l'usage que l'on avait, en Russie, de payer avec des morceaux coupés de barres d'argent un peu martelées; le verbe *rublu* signifiant trancher.

Lors de l'introduction d'espèces monnayées en Scandinavie et ailleurs, on conserva encore l'habitude de couper les monnaies en deux, quand de plus petites espèces faisaient défaut (1).

Ainsi que l'on désignait par les mots *beág* et *baugr*, signifiant primitivement anneau-monnaie, un trésor en métaux précieux, un paiement, il n'est pas étonnant que l'on ait conservé l'emblème de ces anneaux-monnaies, comme celui du trésor et de la monnaie elle-même, et comme symbole du droit de battre monnaie; or, les mots *beágabrytta* et *baugbrota* ou *hringbrota*, employés souvent dans l'ancienne littérature du Nord, signifient casseur d'anneau, c'est-à-dire, dans le sens de celui qui distribue les trésors, les valeurs, la monnaie, en un mot le chef, le prince, à qui appartenait ce droit (2).

(1) *Leitfaden zur Nordischen Alterthumskunde*, pp. 85-86.

(2) C.-F. KEARY, *A Catalogue of English Coins in the British Museum*, vol. I, p. VII.

Le merveilleux et fatal anneau, que Sigurd ou Siegfried enleva au dragon Fafni, et qui joue un rôle si important dans le *Vælsunga-Saga* et dans le chant des *Nibelungen*, n'est que l'image allégorique de la richesse, du trésor.

En 1833, on a, entre autres objets, découvert dans l'île de Fionie plusieurs anneaux d'or coupés et puis recourbés de manière à ce qu'ils fussent refermés; les anneaux étaient enlacés les uns dans les autres (1).

C'est bien tout à fait ce qui est représenté sur les revers des sceattas et des deniers en question.

Ces deux anneaux entrelacés, emblème de la monnaie et du trésor, employés d'abord sur les petits deniers Anglo-Saxons, ont été adoptés ensuite par le fondateur de la race Carolingienne et son puissant et illustre fils; plus tard, Baudouin I^{er}, dit Bras de fer, comte et marquis de Flandre, ou son fils et successeur Baudouin II, dit le Chauve, ont probablement appliqué ce symbole sur leurs monnaies, pour désigner le droit qu'ils exerçaient de battre monnaie.

Cet emblème paraît avoir été longtemps conservé comme signe de paiement. Nous le rencontrons comme meuble héraldique, dans les armes de l'ancienne famille de Chantelle, dans le Berry, aujourd'hui éteinte, qui portait trois

(1) *Historisch-Antiquarische Mittheilungen*, p. 96, pl. I, n^o 15, et *Leitfaden zur Nordischen Alterthumskunde*, pp. 50 et 82.

doubles anneaux entrelacés en croix, à la bordure engrelée. Le nom de famille de Chantelle dérive de *Chantelage*, qui était un droit payé pour la vente du vin sur le chantier.

C^{te} MAURIN NAHUYS.

Bruxelles. janvier 1888.
